

ACTIVITÉS JOËLETTE - CONVENTION DE PRÊT

Entre : d'une part, l'association Handi BO représentée par son président, Pierre-Alain Girardet
Et : d'autre part, l'utilisateur

Article 1 : Mise à disposition

Handi BO met à la disposition de l'utilisateur mentionné ci-dessus la ou les joëlettes sans définir de tarif de location tout en lui laissant la liberté de contribuer, selon ses moyens, aux frais de l'association.

Type Joëlette	Configuration	Prêt
HBO1 pliable	1 / 2 roues	oui/non
HBO2 bras longs	1 / 2 roues	oui/non
HBO3 pliable	1 roue	oui/non

Article 2 : Activité envisagée et durée

Le prêt ou la location s'étale du au et concerne l'activité suivante

Article 3 : Modalités pratiques

La ou les Joëlettes sont livrées en l'état, en toute conformité et l'entretien mis à jour. L'utilisateur s'engage à en prendre soin et à la restituer en l'état. Toute dégradation éventuelle sera à sa charge. La prise en charge et le retour du matériel se fera après entente avec un des responsables :

Pascal Jeanneau, tél 05 59 93 26 57 ou Didier Gaborit, tél 05 59 64 02 96, portable 07 85 51 89 17

Check liste : - 2 béquilles AR + 1 béquille AV avec repose-pieds + 3 goupilles

1 appuie-tête - 1 coussin pour l'assise + 1 coussin pour le dossier + 1 clé « six pans »

Article 4 : Utilisation et mesures de sécurité

Les conseils d'utilisation du fabricant « Ferriol-Matrat » intitulé « Pour une bonne pratique de la Joëlette » sont joints à cette convention et font partie intégrante de celle-ci.

L'utilisateur certifie en avoir pris connaissance et s'engage à appliquer toutes les mesures de sécurité préconisées. Il a conscience des risques inhérents liés à cette activité et les assume pleinement.

Article 5 : Assurance

L'utilisateur vérifiera auprès de sa propre assurance qu'il est bien couvert en risque RC+accidents pour la pratique de cette activité, que celle-ci se déroule au sein de l'association ou lors d'un usage privé. De son côté, l'association Handi BO est assurée en RC+accidents auprès de la MAIF, sous le numéro de police 3502162 J.

Fait à, le

Handi BO
Le Responsable « Joëlette »

L'utilisateur
à défaut, son représentant